



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES DEUX RIVES

BUREAU COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 11 FEVRIER 2022

L'an deux mille vingt deux, le onze février à dix sept heures trente, le Bureau Communautaire légalement convoqué par courrier du 4 février 2022, s'est réuni dans les locaux de la Communauté de Communes des Deux Rives, sous la présidence de Monsieur Jean Michel BAYLET, Président de la Communauté de Communes des Deux Rives.

2022D1-1-2-03

**OBJET : GESTION DE LA FOURRIÈRE ANIMALE DE LA
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES DEUX RIVES 2022-2023-
2024-2025**

ATTRIBUTION D'UN MARCHÉ PUBLIC DE SERVICES

Etaient présents :

TERRENNE Jean Paul, RENAUD Olivier, Madame FILLATRE Francine (pouvoir donné à Eric DELFARIEL), DELFARIEL Eric, BENOIT Pascal, DOUSSON Bruno, RATTO Stéphan, Jean DUPUY, Madame MAERTEN Marie Bernard, et BOYER Serge.

Absents excusés :

Messieurs BAYLET Jean Michel, DELACHOUX Jean-Paul, Madame LE CORRE Christiane, Monsieur Guy MERIEL

Assistaient à la réunion :

Mr BRAJOUX Pascal : Directeur Général des Services

Mme DABERNAT Chrystelle : Attachée Territorial

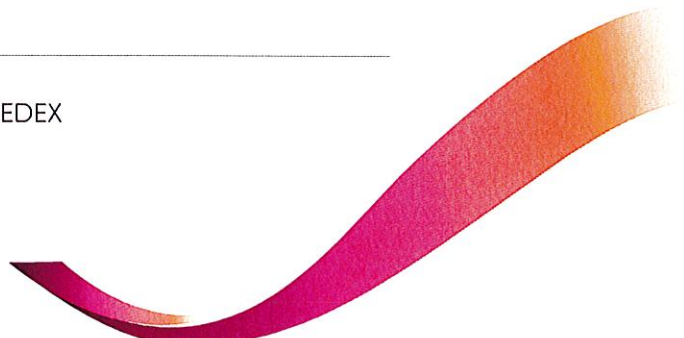
Madame Marie Bernard MAERTEN a été désignée secrétaire de séance.

2, RUE DU GÉNÉRAL VIDALOT 82403 VALENCE D'AGEN CEDEX

Tél. : 05.63.2992.00 – Fax : 05.63.2992.01

Site : <http://www.cc-deuxrives.fr>

Email : info@cc-deuxrives.fr



2022D1-1-2-03

**OBJET : GESTION DE LA FOURRIÈRE ANIMALE DE LA COMMUNAUTÉ DE
COMMUNES DES DEUX RIVES 2022-2023-2024-2025
ATTRIBUTION D'UN MARCHÉ PUBLIC DE SERVICES**

Le Président rappelle que la Communauté de Communes des Deux Rives a lancé une consultation par voie de procédure adaptée ouverte. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-11° du Code de la commande publique.

Elle concerne la gestion de la fourrière animale de la Communauté de Communes, dont la date de remise des offres était fixée au 05 janvier 2022 à 12h00.

La Commission des Plis s'est tenue le 8 février 2022 pour le jugement des offres.

Le règlement de consultation prévoit les critères de notation suivants :

Critères	Pondération
1 – Prix des prestations	60.0 %
2 – Valeur technique	40.0 %

L'entreprise suivante a déposé une offre :

Entreprise	Montant annuel H.T. au regard du détail quantitatif estimatif
SOCIÉTÉ PROTECTRICE DES ANIMAUX (75017 - PARIS)	23 567,33 € HT annuel

Au vu du rapport d'analyses des offres, le candidat SOCIÉTÉ PROTECTRICE DES ANIMAUX obtient la meilleure note, son prix et son mémoire répondant parfaitement au besoin.

La Commission des Plis propose au Bureau Communautaire le classement suivant :

Classement	Nom ou Raison sociale du Candidat	Montant annuel H.T. au regard du détail quantitatif estimatif
1	SOCIÉTÉ PROTECTRICE DES ANIMAUX	23 567.33€

En conséquence, le Président propose aux membres du Bureau Communautaire :

- d'attribuer le marché au candidat SOCIÉTÉ PROTECTRICE DES ANIMAUX pour les montants annuels indiqués dans le bordereau de prix unitaires ;
- de l'autoriser, ou son représentant, à signer le marché correspondant et toutes les pièces y afférents.

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DÉCIDE

- d'attribuer le marché au candidat SOCIÉTÉ PROTECTRICE DES ANIMAUX pour les montants annuels indiqués dans le bordereau de prix unitaires ;
- d'autoriser le Président ou son représentant, à signer le marché correspondant et toutes les pièces y afférents.

Fait à Valence d'Agen, le 11 février 2022

Au registre sont les signatures

Pour extrait conforme

A Valence d'Agen, le 14 février 2022

Le Président de la Communauté de Communes
des Deux Rives



Jean Michel BAYLET

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture le

Affiché sur le panneau des annonces légales le

17 FEV. 2022

17 FEV. 2022

AR Préfecture

GESTION FOURRIERE ANIMALE CC2R 2022-2023-2024-2025 - ATTRIBUTION D'UN MARCHÉ PUBLIC DE SERVICES

Identifiant unique de l'acte : 082-248200016-20220211-2022D1_1_2_02-DE

Numéro d'acte : 2022D1_1_2_02

Date de décision : 11/02/2022

Nature : DELIBERATIONS

Code matière : 1-1-2-0-0 (Commande Publique / Marchés publics / marchés en procédure adaptée (hors maîtrise d'oeuvre et conventions de mandat))

Fichier acte : 2022D1-1-2-03 GESTION FOURRIERE ANIMALE CC2R 2022-2023-2024-2025 AMPS.pdf

Collectivité émettrice : cc-des-deux-rives

Acte transmis par : Sophie PONTARINI

Date d'envoi de l'acte : 17/02/2022 08:21:56

Date de réception de l'AR : 17/02/2022 08:32:27